

## Le statut d'Étudiant-Artiste

### Présentation et dossier de candidature

#### Objectifs du dispositif :

Ce dispositif d'aide aux étudiants artistes a pour objectifs :

1. de **reconnaître officiellement l'activité artistique d'un(e) étudiant(e)** quand celle-ci est avérée et surtout si elle se déploie à un niveau quasiment professionnel ;
2. de **faciliter les conditions d'études** de cet(te) étudiant(e) (qui ne pourrait pas forcément bénéficier du statut de salarié, car son nombre d'engagements professionnels est souvent inférieur à un mi-temps) ;

#### Description du dispositif :

Ce statut assure aux lauréats la possibilité de bénéficier de certains avantages tels que :

- un **aménagement d'étude** d'une année en deux ans ;
- une **autorisation d'absence ponctuelle** pour des stages de formation, des participations à des représentations artistiques ou à des concours ;
- un **choix prioritaire** des groupes de TP et TD ;
- un **aménagement des examens** dans le cadre et le respect des dispositions réglementaires ;
- une **mise à disposition ponctuelle de locaux** pour le travail de l'étudiant (sur demande et selon la disponibilité des locaux).

Toutes les propositions déclinées ci-dessus sont du ressort exclusif de la composante qui l'accueille. A ce titre tout candidat déjà inscrit à l'université doit impérativement, avant de déposer son dossier, se rapprocher de sa composante pour tout aménagement souhaité.

Lors de participations à des concours ou festivals, ou lors d'éventuels communiqués dans les médias, l'étudiant(e) sélectionné(e) s'engage à faire état du fait qu'il/elle bénéficie du statut d'Étudiant-Artiste, en mentionnant le nom de son établissement de rattachement.

**Attention : le statut d'Étudiant-Artiste est accordé pour une année universitaire. Il vous appartient de présenter un nouveau dossier pour bénéficier du statut et des aménagements accordés pour une année supplémentaire.**

#### Dossier de candidature :

Les étudiants désireux de bénéficier du statut d'Étudiant-Artiste doivent remplir un **dossier de candidature (à télécharger)** comportant obligatoirement un descriptif de leur formation artistique, de leurs activités artistiques passées et des projets pour l'année universitaire en cours. Ce formulaire doit être accompagné :

- d'une **lettre de motivation** expliquant la démarche du/de la candidat(e) ;
- d'un "**book**", **CD, DVD ou autres supports** présentant le projet et l'activité de l'étudiant ;

- de **tout document prouvant le niveau artistique du/de la candidat(e)** (diplômes, attestations, etc.) ;

Ce dossier est à envoyer à l'une des adresses indiquées (page 5), au plus tard le **15 mai 2023**.

**Commission d'évaluation :**

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission d'évaluation composée :

- d'un(e) représentant(e) de la DRAC Grand Est ;
- d'un professionnel du milieu culturel par domaine concerné ;
- du/de la chargé(e) de projet et du/de la directeur/rice du SUAC de l'UNISTRA (1 seule voix) ;
- du/de la chargé(e) de projet et du/de la directeur/rice du SUAC de l'UHA (1 seule voix) ;
- du/de la VP étudiant(e) ou de son/sa représentant(e) de l'université hôte.

**Les dossiers déposés au plus tard le 15 mai 2023 seront analysés par la commission d'évaluation en juin 2023, pour un statut « Étudiant–Artiste » qui prendra effet à la rentrée universitaire 2023/2024.**

**Une attention particulière devra être apportée à la rédaction et au montage du dossier (présentation, orthographe, ...).**

# DOSSIER DE CANDIDATURE ÉTUDIANT-ARTISTE

photo

Année universitaire 2023 – 2024

<b>NOM</b> (en capital)	
<b>Prénom</b>	
Date de naissance :	
Courriel :	
Adresse postale :	
Tel :	
N° Étudiant	

<b>Études universitaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li><input type="radio"/> Licence</li><li><input type="radio"/> Master</li><li><input type="radio"/> Doctorat</li></ul>	<b>Intitulé exact de la formation suivie en 2022-2023 :</b>  <b>Faculté/Institut/Laboratoire :</b>  <b>Enseignant-chercheur référent :</b> Nom : Qualité : Email : Adresse professionnelle :
<b>Études scolaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li><input type="radio"/> Classe de Terminale</li></ul>	<b>Nom et adresse de l'établissement actuel :</b>

<b>Art pratiqué</b>	
Dénomination	

Niveau et/ou Diplôme(s)	
Parcours artistique (justifiez votre candidature au statut d'étudiant artiste)	

<b>Structure(s), association(s) ou réseau(x) artistique(s) fréquenté(s)</b>	
Nom(s) ou intitulé(s)	
Adresse(s) complète(s)	
Nom(s) du (des) formateur(s) éventuel(s)	
<b>Programme de travail hebdomadaire et/ou annuel</b> (dans la mesure du possible remplir la grille hebdomadaire ci-jointe)	
<b>Programme des workshops, master-classes, stages, expositions et concours prévus durant l'année universitaire</b> (joindre obligatoirement un calendrier)	

**Formulez précisément votre demande d'aménagement d'emploi du temps souhaité**  
(aménagement d'une année d'études en 2 ans et/ou demande(s) ponctuelle(s) d'autorisation  
d'absence, aménagement des examens, etc.)

Date de dépôt :..... /..... /.....

Signature de l'étudiant(e) :

---

**Formulaire à remettre au plus tard le 15 mai 2023, à 17h00.**

#### Contacts

##### Adresses

Bernard STRAUSS  
SUAC de l'Université de **Strasbourg**  
22 rue René Descartes – BP 80010  
67084 Strasbourg CEDEX

Tel: 03 68 85 66 43

[bstrauss@unistra.fr](mailto:bstrauss@unistra.fr)

**ou**

Isabelle LEFEVRE  
SUAC de l'Université de **Haute-Alsace**  
Maison de l'Etudiant  
1 rue Werner  
68093 Mulhouse Cedex

Tel : 03 89 33 64 76

[Isabelle.lefevre@uha.fr](mailto:Isabelle.lefevre@uha.fr)

## **Accompagné :**

- d'une **lettre de motivation** expliquant la démarche du/de la candidat(e) ;
- d'un **"book", CD, DVD, clé USB ou autres supports** présentant le projet et l'activité de l'étudiant.e ;
- de **tout document prouvant le niveau artistique du/de la candidat(e)** (diplômes, attestations, etc.) ;
- de la grille de travail artistique hebdomadaire (page 7), obligatoire.

Vous serez informé(e) du devenir de votre demande suite à la commission d'évaluation, instance habilitée à statuer sur l'ensemble des dossiers de demandes déposés.

### **Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**

Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant. Vous pouvez également modifier ou supprimer ces informations. Il vous suffit de nous contacter à l'adresse suivante : Université de Strasbourg, SUAC, 22 rue René Descartes, Bât 4, Le Patio, 67084 Strasbourg Cedex. Nos fichiers ne sont jamais transmis à des tiers ; en particulier, nous ne commercialisons aucun fichier d'adresses ou de courriels.

<b>Grille de travail artistique hebdomadaire (accompagnée de justificatifs)</b>	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	